

L'église Notre-Dame de Laterrière

Le rôle des évêques dans la construction religieuse paroissiale

Une nouvelle paroisse dans un nouveau pays

La région du Saguenay - Lac-Saint-Jean s'ouvre à la colonisation à partir du 19e siècle. Au début du 17e siècle, la navigation sur le Saguenay demeure contrôlée par les Amérindiens, qui occupent Tadoussac à l'entrée du fjord. Peu à peu des postes de traite des fourrures s'installent autour du lac. La région conserve cette vocation exclusive jusqu'au début du 19e siècle. À cette époque, les intérêts commerciaux d'exploitation forestière et le désir de développer de nouveaux centres de production agricole provoquent une remise en cause du droit exclusif sur la région que possédait la compagnie de la Baie d'Hudson et son commerce de fourrures. Les premières scieries de la compagnie Price s'établissent dans les années 1840.

Avec l'augmentation démographique tributaire de ces nouvelles fonctions industrielles, le besoin de créer des paroisses se fait rapidement sentir. Notre-Dame de Laterrière est une de celles-là et son église est représentative du contexte architectural des années 1850 dans cette région du Québec.



Façade principale
Photo : Germain Casavant

Une église fonctionnelle

Église à vaisseau unique bordé de tribunes dans la nef et terminée par une abside en hémicycle, sur laquelle une sacristie s'aligne dans l'axe, elle présente une économie de moyens qui traduit le désir de produire un édifice fonctionnel répondant à la raison paroissiale sans entreprendre un exubérant programme décoratif.

Construite en pierre maçonnées, elle est éclairée de grandes baies coupées en deux par la présence des tribunes dans la nef. La façade, composée selon trois registres distincts organisés en trois sections verticales, présente une structure claire et efficace. La présence d'une fenêtre vénitienne et l'amorce de fronton suggèrent une certaine influence palladienne.

L'espace intérieur produit par cet ensemble compact procure, par l'utilisation de tons presque monochromes et la simplicité des lignes suggérant une structure de composition en travées, une impression de douceur qui correspond bien à l'ensemble extérieur.

C'est l'architecte J.-Félix Langlais qui dessine les plans de l'édifice en 1861. En 1862, les syndics choisissent un entrepreneur de Chicoutimi, Ignace-Georges Gagnon, pour la construction de l'ensemble. La pose de la première pierre a lieu le 28 décembre 1863. Le 12 janvier 1865, Dominique Racine, futur évêque de Chicoutimi, procède à la bénédiction solennelle de l'église. C'est l'entrepreneur lui-même qui a supervisé la réalisation de la plupart des éléments mobiliers, dont les bancs et les autels latéraux. On remplace les trois autels dès 1899. On passe alors la commande au sculpteur Joseph Villeneuve.

Thomas Pearson construit un clocher en 1871. Cet organe, absent du premier devis de construction, complète un ensemble qui devait paraître bien rudimentaire aux paroissiens. Le contractant prend alors modèle sur celui de Saint-Alexis de Grande-Baie du comté de Chicoutimi. Une fois le gros-œuvre achevé, le plâtrier Édouard Lépine de Baie-Saint-Paul réalise la décoration intérieure. C'est lui qui conçoit le bel entablement qui marque le chœur et lui donne le caractère qu'il possède encore aujourd'hui. La dorure de la nef et du chœur, datée de 1900, est l'œuvre de Ferdinand Gignac.

Quelques restaurations ont eu lieu en 1915-1916. C'est à ce moment que l'on poursuit dans la nef les tribunes du revers de la façade. Elles prennent alors la forme de deux galeries latérales de 12 mètres de longueur sur trois. En 1971, finalement, on refait les bancs de la nef et des tribunes, la chaire (aujourd'hui disparue) et les fonts baptismaux.



Détail de l'entrée
du chœur
Photo: Germain
Casavant

Le rôle décisionnel prépondérant de Mgr Charles-François Baillargeon, évêque de Québec

Une étude récente explique le rôle souvent très important des évêques dans les décisions architecturales de leur diocèse.

« Mais non content de s'assurer qu'il y a effectivement construction ou réparation d'église, l'évêque intervient aussi lorsqu'il s'agit de déterminer l'aspect des bâtiments religieux. Au moment où l'émissaire de l'évêque détermine le site de l'église, il fixe les proportions du temple. C'est à ce chapitre des dimensions surtout que l'évêque peut influencer le projet; il impose en effet la longueur, la largeur et la hauteur de l'édifice, tenant compte des chiffres de la population de la paroisse qui doit disposer évidemment d'un certain nombre de pieds carrés pour les cérémonies de culte. » (Raymonde Gauthier, *Construire une église au Québec. L'architecture religieuse avant 1939*, Montréal, Libre Expression, 1994, p. 45)



Le chœur
Photo : Germain Casavant

C'est exactement ce qui s'est produit ici à Laterrière. Tout d'abord, la construction fut ordonnée par Mgr Charles-François Baillargeon, évêque de Québec, en 1858. Il demande un édifice de 30,5 mètres de longueur sur 12 de largeur, comportant une sacristie de 12 mètres sur neuf. Allant plus loin dans ses directives, au moment de l'approbation des plans, il exige des modifications à la sacristie et au chœur de l'église.

Le contexte de la colonisation explique en partie cette ingérence où la nécessité d'une vision centralisée permet d'accélérer le processus d'implantation des paroisses. Par contre, le phénomène existe également, principalement à partir du 19^e siècle, dans les autres diocèses québécois, parfois avec plus de cohésion encore.

Le cas de Mgr Ignace Bourget, second évêque de Montréal, est exemplaire de cette implication dans la seconde moitié du 19^e siècle. Ce dernier considère à un tel point l'importance de la construction religieuse qu'il va même jusqu'à imposer les plans des églises par l'intermédiaire d'un architecte de son choix. Victor Bourgeau bénéficiera dans de nombreux cas de cette protection épiscopale. Bien entendu, cela ne se fera pas toujours sans une certaine réticence de la part des dirigeants paroissiaux.

Charles Bourget

Bibliographie:

- Chouinard, Gaétan. « Église Notre-Dame », Les chemins de la mémoire, t. I, Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 452-453.
- Chouinard, Gaétan. Les monuments historiques de Laterrière, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1978, 17 p. (Coll. « Les Retrouvailles », n° 5).